

**RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE
D'ÉTABLISSEMENT
(RAPET)
2024**

INTRODUCTION

Le Rapport annuel de Performance de l'Établissement (RAPET), est un document annexé au compte financier qui découle de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) votée en 2001. Après 2006, Il est défini à l'article 719-105 comme un rapport d'analyse permettant de suivre l'exécution du projet annuel de performance de l'établissement (PAPET), ce document étant lui-même une annexe obligatoire du budget de l'établissement (article R719-52 du code de l'éducation) dont le contenu est précisé par l'article R719-55 du même code.

Le présent document identifie toujours cinq axes stratégiques issus du volet spécifique du contrat de site 2021-2025 :

- 1- Affirmer un positionnement stratégique original et s'inscrire dans la politique de site, en considérant la place de l'UPEC dans son territoire, sa structuration et sa trajectoire ;
- 2- Affirmer une stratégie scientifique en développant la pluridisciplinarité en intégrant à la fois le développement du doctorat, le soutien à la recherche et son rayonnement à travers les classements internationaux ;
- 3- Renforcer son positionnement autour des réussites étudiantes et de la formation tout au long de la vie (FTLV), en lien avec le développement d'innovations pédagogiques, de la politique documentaire et de la vie de campus, outils centraux pour l'accompagnement des publics et l'aide à la réussite ;
- 4- Renforcer l'ancrage territorial et le rayonnement international afin de diffuser l'expertise de l'établissement en recherche comme en formation et de bénéficier des approches nouvelles provenant de l'extérieur ;
- 5- Optimiser le pilotage de l'université en associant la communauté universitaire, qui alliera maintien de l'équilibre budgétaire et développement de ressources propres au service du financement des priorités de l'établissement.

Le RAPET 2024 poursuit toujours ses objectifs fondamentaux : d'une part, actualiser les indicateurs non disponibles lors de la réalisation du PAPET précédent, et d'autre part, mesurer et expliquer les écarts entre les cibles fixées dans le PAPET et les résultats constatés en fin d'année.

Cependant, la fin du contrat de site 2021-2025 et la nouvelle structuration du PAPET 2025 nécessitent une révision approfondie de la présentation du prochain RAPET, afin d'intégrer des indicateurs actualisés et d'adopter une nouvelle approche du pilotage de la performance. Cette démarche assure une meilleure continuité et comparabilité avec les projets annuels de performance précédents, tout en s'adaptant aux nouvelles priorités stratégiques de l'établissement. Ce RAPET 2024 apparaît donc comme un document concluant l'ancienne structuration des PAPET, et se fera rénové lors de sa prochaine édition.

TABLE DES MATIERES

Introduction	2
Axe 1 : Affirmer un positionnement stratégique original et s'inscrire dans la politique de site	4
Présentation de l'Université Paris-Est-Créteil	4
Dynamiques démographiques et territoriales	4
Caractérisation de la population étudiante	5
Caractérisation des populations BIATSS et enseignantes	7
Axe 2 : Affirmer une stratégie scientifique en développant la pluridisciplinarité.....	9
Indicateur 2.1 : Nombre de distinctions IUF, ERC et prix, donnant lieu à une PEDR*	10
Indicateur 2.2 : Part des financements européens dans les contrats recherche*	10
Indicateur 2.3 : Revenus issus de la valorisation de la recherche	10
Indicateur 2.4 : Nombre de classements thématiques ARWU dans lesquels l'UPEC apparaît dans le top 500*	11
Indicateur 2.5 : Nombre d'étudiants inscrits en doctorat*	12
Indicateur 2.6 : Nombre de doctorants inscrits en 1ère année à temps plein et natures des financements de thèse (externes, internes, sans financement)*	12
Axe 3 : Déployer une politique de formation tout au long de la vie attractive et soutenir les réussites	13
Indicateur 3.1 : Évolution du nombre de formations intégrant un dispositif Pulse*	14
Indicateur 3.2 : Nombre de graduate programs mis en place*	14
Indicateur 3.3 : Taux de passage de L1 en L2 des primo-entrants en 1ère année de cursus licence.....	14
Indicateur 3.4 : Taux de réussite du DUT en 2 ans	15
Indicateur 3.5 : Taux de réussite en DUT 2 ou 3 ans	15
Indicateur 3.6 : Taux de réussite en licence en 3 ans par discipline*	16
Indicateur 3.7 : Taux de réussite en licence en 3 ans ou 4 ans par discipline*	17
Indicateur 3.8 : Évolution du nombre d'étudiants en alternance	18
Indicateur 3.9 : Développement de la formation continue.....	19
Indicateur 3.10 : Fréquentation physique des bibliothèques & consultation des ressources numériques	19
Indicateur 3.11 : Répartition des ressources CVEC par grande orientation.....	20
Indicateur 3.12 : Impact des actions financées par la CVEC par grande orientation	20
Axe 4 : Construire une stratégie partenariale et internationale lisible.....	21
Indicateur 4.1 : Montant cumulé des financements issus de la fondation partenariale UPEC (hors Programme Pluriannuel)	22
Indicateur 4.2 : Mobilité entrante des étudiants : Pourcentage d'étudiants internationaux*	22
Indicateur 4.3 : Mobilité sortante des étudiants.....	23
Axe 5 : Optimiser le pilotage de l'université en associant la communauté universitaire	24
Indicateur 5.1 : Endorecrutement des enseignants-chercheurs	24
Indicateur 5.2 : Développement des ressources propres (hors SCSP*)	25
Indicateur 5.3 : Financement de l'activité.....	26
Indicateur 5.4 : Équilibre financier	27

Les indicateurs annotés par un astérisque « * » sont suivis au sein du contrat de site 2021-2025.

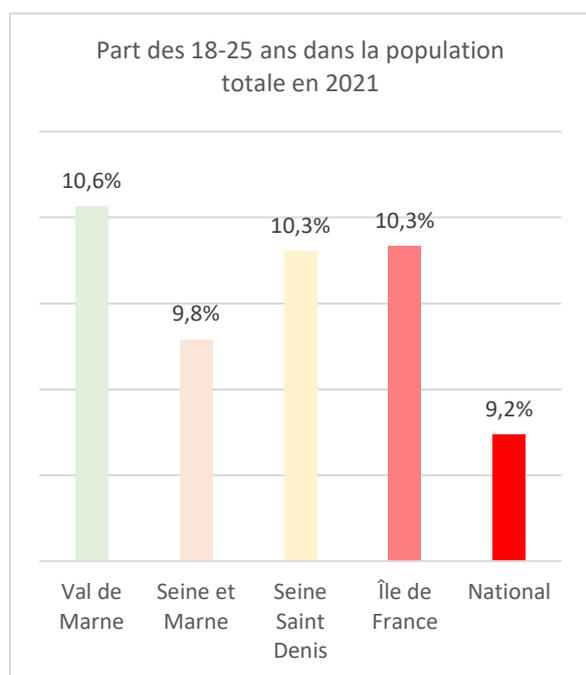
AXE 1 : AFFIRMER UN POSITIONNEMENT STRATEGIQUE ORIGINAL ET S'INSCRIRE DANS LA POLITIQUE DE SITE

PRESENTATION DE L'UNIVERSITE PARIS-EST-CRETEIL

L'Université Paris-Est Créteil (UPEC) est une des quatre universités sur le territoire de l'académie de Créteil, avec l'Université Gustave Eiffel, l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis et l'Université Sorbonne Paris-Nord. L'UPEC est définie comme une université pluridisciplinaire avec santé. Elle est composée de 7 facultés, 8 écoles et instituts, 1 observatoire et 32 laboratoires de recherche. Elle conduit une recherche à la fois fondamentale, appliquée et translationnelle de niveau international, en lien étroit avec les acteurs socio-économiques du territoire.

Au sein de l'académie de Créteil, le nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur est de 153 289¹ en 2022-2023, contre 129 197 en 2011-2012, soit une hausse de 18,6 % en 10 ans. Avec ses 36 957 étudiants (hors IFSI), l'Université Paris-Est Créteil pèse pour 24,1 % dans les effectifs du supérieur de l'académie de Créteil, contre 20,6 % pour l'année 2011-2012. Concentrant déjà une part grandissante de la hausse des effectifs étudiants sur l'est-parisien, l'UPEC apparaît comme un établissement qui subira sur la durée la pression démographique de son territoire, à l'inverse des tendances identifiées au niveau national.

DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES ET TERRITORIALES



Source : Insee - outil interactif - pyramide des âges – projections de population par région et département réalisées en 2021.

En effet, l'augmentation significative de la population inscrite dans l'enseignement supérieur à l'échelle de l'académie et de l'établissement s'explique entre autres par le dynamisme démographique du territoire de l'académie de Créteil, et par l'augmentation de l'accès à l'enseignement supérieur.

Ainsi, lorsqu'est comparée la part des 18-25 ans dans la population totale en 2021, on constate que les trois départements sur lesquels l'UPEC est implantée ont une part des 18-25 ans supérieure à la moyenne nationale. Seul la Seine-et-Marne possède un taux inférieur à la moyenne régionale. Plus encore, si la part des moins de 25 ans est amenée à baisser en Île-de-France à horizon 2040 (-3,1 pts entre 2020 et 2040), dans les trois départements de l'est-parisien la part des 18-25 ans ne connaîtra pas la même baisse, et restera à un taux équivalent à celui constaté en 2021, avec 20 000 personnes supplémentaires à horizon 2040².

¹ Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ; Atlas régional « Île-de-France » ; Effectifs d'étudiants en 2022-2023. Inscriptions principales (y compris la formation continue diplômante et les doubles inscriptions CPGE) dans les grands établissements sous tutelle du MESRI, sur la base des remontées SISE au 15 janvier de chaque année.

² INSEE – Statistiques et Etudes – Pyramides des âges : projection de population 2050 – régions et départements, séries de 2020 à 2070, hors DROM.

	2011	2021	Evolution 2011-2021
France	86 %	93,9 %	+ 9,2 pts
Île de France	82,8 %	93,0 %	+12,3 pts
Académie de Créteil	79,2 %	91,8 %	+15,9 pts
Val de Marne	80,4 %	92,2 %	+14,7 pts
Seine & Marne	81,3 %	91,9 %	+13 pts
Seine-Saint-Denis	75,8 %	91,2 %	+20,3 pts

Tableau 1 : Taux de réussite au baccalauréat en 2011 et 2021

Source : Insee : TCRED- Réussite aux différents baccalauréats – Séries chronologiques - Taux de réussite, paru le 13/12/2022

De plus, entre 2011 et 2021³, le taux de réussite au baccalauréat, tous baccalauréats confondus, augmente plus sur les départements de l'académie de Créteil qu'à l'échelle de l'île de France (+ 12,3 points pour l'île de France contre +15,9 points pour l'Académie de Créteil, cf tableau 1). Cette hausse, combinée à la forte attractivité de l'Université Paris-Est Créteil auprès des étudiants bacheliers de l'académie de Créteil (en 2018-2019, 76 % des primo-entrants en

L1/DUT, étaient issus de l'académie de Créteil, un taux stable depuis 5 ans⁴) place l'UPEC comme un établissement qui doit et devra supporter une hausse plus importante des étudiants que celle attendue à l'échelle nationale certes, mais aussi à l'échelle régionale par rapport aux autres territoires. Si les taux de réussite ne sont pas encore connus par territoire pour le baccalauréat 2022, les taux provisoires nationaux font montre d'une poursuite de cette dynamique, avec un taux de réussite toutes séries confondues à 91,1 %⁵.

CARACTERISATION DE LA POPULATION ETUDIANTE

	2022-2023	2023-2024	% d'évolution
Licence	17830	18040	1,2 %
Autres Licences	102	100	-2,0 %
DUT/BUT	3160	4118	30,3 %
LP	1451	1053	-27,4 %
Master	7496	7404	-1,2 %
Autres M	302	324	7,3 %
Form. Ing	264	267	1,1 %
1er cycle méd.	568	637	12,2 %
2e cycle méd.	654	690	5,5 %
Autres Dip. Méd.	1071	1136	6,1 %
IFSI	2816	3014	7,0 %
Formations paramédicales universitarisées (Hors IFSI)	618	626	1,3 %
DU/CU/DIU	4594	4654	1,3 %
PEI Licence	187	154	-17,7 %
PEI Master	157	124	-21, %
Autres (VAE, Pré-univ, Auditeur...)	274	240	-12,4 %
TOTAL UPEC	41 544	42 581	2,5 %

Tableau 2 : Nombre d'étudiants par niveau de diplôme en 2022-2023 et 2023-2024.

Source : Apogée, uniquement les inscriptions principales par niveau de diplôme (hors doctorants ; C2I et certificat informatique ; CLES et les étudiants hébergés).

A la rentrée 2023, le nombre d'étudiants inscrits à l'UPEC reprend sa croissance de 2,5 %, passant de 41 544 inscrits en 2022 à 42 581 (cf tableau 2), après une légère baisse de 0,3 points entre l'effectif de l'année universitaire 2021-2022 et 2022-2023. Le classement des diplômes universitaires 2023-2024 connaît désormais la distinction entre les formations paramédicales universitarisées (hors IFSI) et les autres diplômes de médecine. La catégorie « Autres Licences » regroupe les DEUS et Certificat d'Aptitude à l'enseignement Français à l'étranger.

Les hausses les plus significatives s'observent au niveau du premier cycle, avec 958 étudiants supplémentaires en DUT/BUT (+30,32 %), 69 au premier cycle médecine (+12,15 %) et 198 en IFSI (+7 %). Si les inscrits en Licence Professionnelle connaissent une baisse significative de 27 %, le nombre des inscrits au sein des formations du premier et du deuxième cycle de médecine augmente en moyenne 8% à la rentrée 2023-2024.

³ Les taux de réussite 2020 et 2021 ne sont ici pas considérés, afin de limiter l'impact de la crise sanitaire sur les tendances globales de réussite au baccalauréat.

⁴ APOGEE : requête APO003.1 - Nombre d'inscriptions des néo-bacheliers en L1/DUT1 - Diplômes nationaux – au 28/10/2019.

⁵ Ministère de l'Education Nationale, « Résultats provisoires du baccalauréat, session de juin 2022 », 09/07/2022.

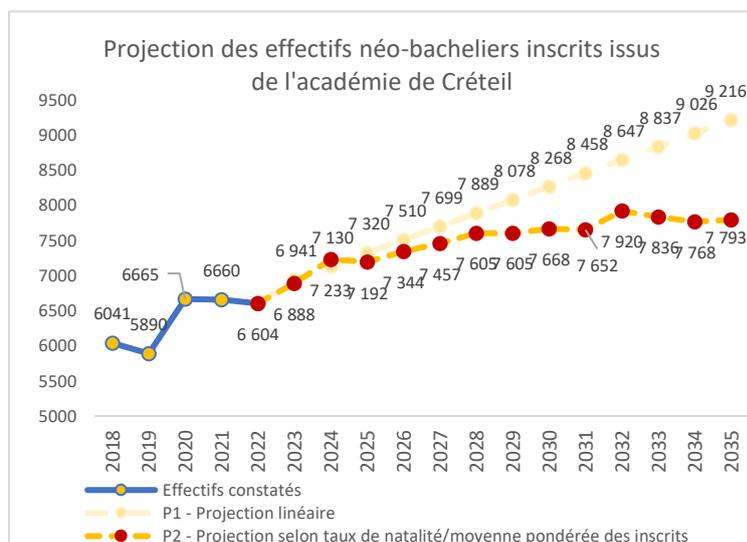
		2023-2024	%
Val-de-Marne	Campus Centre	11280	26,5 %
	Campus Saint Simon	271	0,6 %
	Campus André Boulle	3871	9,1 %
	Campus Bonneuil	1464	3,4 %
	Campus Les Gémeaux	10	0,02 %
	Campus La Pyramide	3138	7,4 %
	Campus Henri Mondor	10250	24,1 %
	Campus Mail des Mèches	4032	9,5 %
	Campus Duvauchelle	394	0,9 %
Seine et Marne	Campus Vitry	767	1,8 %
	Campus Torcy	448	1,1 %
	Campus Cité Descartes	63	0,2 %
	Campus Fontainebleau	1603	3,8 %
Seine-Saint-Denis	Campus Sénart	3 376	7,9 %
	Campus Livry Gargan	911	2,1 %
	Campus Saint Denis	703	1,7 %
TOTAL UPEC		42 581	100 %

Tableau 3 : Répartition des étudiants par site en 2023-2024.

Source : Apogée Apogée, uniquement les inscriptions principales par niveau de diplôme (hors doctorants ; C2I et certificat informatique ; CLES et les étudiants hébergés).

L'université Paris-Est Créteil est structurée en 16 sites, qui maillent le territoire est parisien (10 sites sur le territoire du Val de Marne, 4 en Seine et Marne et 2 en Seine-Saint-Denis). Si les campus autour de Créteil concentrent une majeure partie de la population étudiante de l'établissement (26,5 % des étudiants rattachés au Campus Centre, 24,1 % au Campus Henri Mondor), les campus de Sénart et de Fontainebleau concentrent une majeure partie des structures d'enseignement supérieur du sud Seine-et-Marne. Le Plan d'augmentation des places en formations sanitaires et sociales, qui prévoit une augmentation de 10 000 étudiants infirmiers sur le territoire de l'Île-de-France, ainsi que la réfection de la Caserne Damesme à Fontainebleau devrait renforcer et dynamiser cet ancrage territorial. Enfin, il est à noter que le développement du Campus de Vitry-sur-Seine à travers le Domaine Chérioux raffermera la présence de l'UPEC sur le territoire Grand-Orly-Seine-Bièvre.

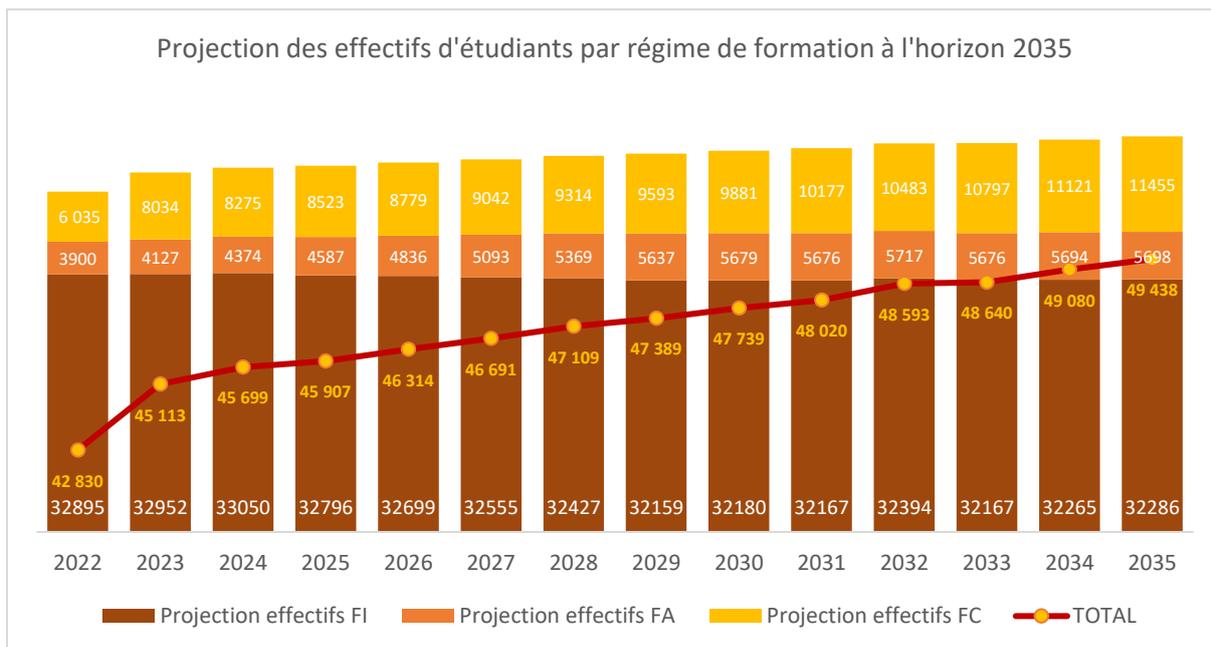
PROJECTIONS DES EFFECTIFS ETUDIANTS A L'HORIZON 2035



A partir de son édition 2023, le RAPET va présenter une projection des effectifs étudiant, qui propose une vision intégrée et prospective sur l'équilibre entre l'augmentation des étudiants et l'octroi des moyens disposés. Le graphique ci-après présente une estimation d'évolution des néo-bacheliers issus de l'académie de Créteil jusqu'en 2035. Si l'estimation consolidée (cf P2) démontre une rupture dans les tendances des années précédentes (cf P1 : projection linéaire), force est de constater que la pression démographique sur territoire de l'établissement n'entraînera que des

baisses ponctuelles d'effectifs (les prévisions d'intègrent pas les éventuelles réformes et réductions des capacités d'accueil en L1).

Précisions : Les prévisions se sont calculées selon appliquant des hypothèses différentes, présentant deux scénarios : le scénario P1 repose sur une projection linéaire de la part des étudiants néo-bacheliers inscrits à l'UPEC pendant la période de 2018 à 2022. Le scénario P2 est établi à partir du nombre annuel de naissances dans les trois départements de l'académie de Créteil de 2005 à 2017, pondéré par un taux moyen d'obtention du baccalauréat adaptées en fonction des années sur les tendances précédentes.



Sur une prévision à l'échelle de l'ensemble de la population étudiante, on constate un tassement des effectifs en formation initiale au profit de la formation en apprentissage, en lien avec les objectifs de développement fixés par l'établissement. Le principal vecteur d'évolution des effectifs reste l'augmentation de la formation continue, dont la population devrait croître d'environ 3 % par an.

Si cette tendance sur le développement de la FC renvoie à des orientations politiques nationales qui pourraient impacter une majeure partie des établissements d'enseignement supérieur, les tendances sur le diptyque FI & FA démontrent l'impact de la démographie particulière de l'académie de Créteil (maintien de la natalité et augmentation de l'accès à l'enseignement supérieur), qui restera en décalage par rapport aux tendances régionales et nationales pendant une quinzaine d'années.

CARACTERISATION DES POPULATIONS BIATSS ET ENSEIGNANTES

	Titulaires	Contractuels	% contractuels	Total
Catégorie A	220	246	52,8 %	466
Catégorie B	223	148	39,9 %	371
Catégorie C	236	161	40,6 %	397
Total BIATSS	679	555	45 %	1 234

Tableau 4 : Personnels BIATSS par type de corps et par statut au 31/12/2024, en effectif physique.
Source : SIRH ; Extraction SIHAM

En 2024, l'université Paris-Est Créteil comportait 2 884 agents, répartis entre les BIATSS (1 234 agents soit 42,8 % de la population totale) et les enseignants et enseignants-chercheurs (1 650 agents soit 57,2 %). En ce qui concerne la population BIATSS⁶, l'UPEC est marquée par une sous-représentation de la catégorie A, avec un taux à 37,8 % contre 39 % à l'échelle nationale. Dans le même temps, les catégories B et C sont surreprésentées avec un taux UPEC

supérieur à 4,6 points à la moyenne nationale pour les catégories B (30,1 % contre 25,5 %) et 2,3 points pour les catégories C (32,2 % contre 35,5 %). Cet écart peut s'expliquer en partie par la dimension multisite de l'établissement, qui nécessite pour la gestion des nombreux campus une part plus importante de techniciens et

⁶ Les moyennes nationales sur la population BIATSS présentées ici sont issues du rapport du MESRI, *L'Etat de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France*, édition 2023 n°16 2023, fiche 05 « les personnels non-enseignants de l'enseignement supérieur public sous tutelle du MESR ».

d'agents de maîtrise. De plus, 45 % des agents BIATSS sont contractuels, soit un taux supérieur à la moyenne nationale (29,8 % en 2021). Le taux de contractuels de catégorie A est quant à lui supérieur à la moyenne nationale, avec 52,8 %, contre 41,3 %, soit un écart de 11,5 points. La part des contractuels pour les catégories B et C est également supérieure aux moyennes nationales.

Concernant la population enseignante, la part des enseignants-chercheurs titulaires sur la population totale des enseignants et enseignants-chercheurs permanents s'élève en 2024 à 75,5 %, contre 60 % à l'échelle nationale⁷. Cet écart est la conséquence d'une plus forte proportion d'enseignants du premier et du second degré à l'UPEC (28,6 % contre 14,0 % au niveau national), qui s'explique par la présence d'un INSPE et de deux IUT au sein de l'établissement, ces composantes nécessitant une population d'enseignants du premier et second degré plus importante que les autres composantes. La part des enseignants contractuels (24,5 % à l'UPEC) est inférieure à la moyenne nationale (26,0 %).

	Titulaires	Contractuels	Total
Enseignants	368	214	582
ATER	0	104	104
Enseignants du premier degré	21	0	21
Enseignants du second degré	347	104	451
Lecteurs	0	3	3
Maîtres de langue	0	3	3
Enseignants-chercheurs	877	191	1068
Hospitalo-universitaires	152	115	267
Universitaires	725	76	801
Total E-EC	1 245	405	1650

Tableau 5 : Personnels enseignants et enseignants-chercheurs par type de corps et par statut en 2024, en effectifs physiques

Source : SIRH ; Extraction SIHAM

⁷ Les moyennes nationales sur la population E-EC présentées ici sont issues de *L'Etat de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France*, édition 2023, fiche 04 « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur public sous la tutelle du MESRI »

AXE 2 : AFFIRMER UNE STRATEGIE SCIENTIFIQUE EN DEVELOPPANT LA PLURIDISCIPLINARITE

Dans la continuité de la précédente mandature, et en dépit d'une situation financière délicate, l'UPEC entend maintenir le soutien accordé aux équipes de recherche et à l'innovation, et ce afin de poursuivre une trajectoire d'excellence reconnue au plan national, européen et international. Ce soutien se traduit par la constante volonté d'améliorer les conditions de travail des chercheurs, enseignants-chercheurs et doctorants ainsi que la qualité des services d'appui et d'accompagnement qui leur sont proposés dans le cadre de l'établissement.

Cette politique se concrétise de diverses manières. Les financements de la LPR permettent d'abonder des appels d'offre Projets et Manifestations Scientifiques (ex. Bonus Qualité Recherche) pour soutenir, entre autres, l'amorçage de projets et des manifestations scientifiques en lien ou non avec les axes stratégiques de l'université. Un de ces appels est destiné aux jeunes chercheurs afin de les encourager et les accompagner dans le développement de projets propres et le dépôt de candidatures à des appels d'offre. Le BQER (Bonus Qualité Enseignement Recherche) soutient les projets formation/recherche et un BQRI (Bonus Qualité Relations Internationales) les projets de niveau international incluant la recherche. Inauguré en 2022, un appel d'offre prématuration finance les phases initiales (e.g., expérimentation complémentaire, étude de marché, tests de concepts) de projets d'innovation issus des recherches menées dans les laboratoires. Ce soutien à la recherche s'est appuyé enfin sur une augmentation du nombre des allocations doctorales (10 demi-allocations par an, 5 puis 7 allocations doctorales pour les Graduate Programs en 2023), dont certaines sont destinées spécifiquement aux thèses en Sciences Humaines et Sociales.

L'UPEC a renforcé également sa politique d'intégrité scientifique avec la mise en place d'un Comité d'Ethique, de Déontologie et d'Intégrité Scientifique (CEDIS) qui œuvre à renforcer la culture de l'intégrité scientifique des enseignants-chercheurs, chercheurs et doctorants et rend des avis sur ce dont il est saisi ou se saisit, pour prévenir et traiter notamment d'éventuels cas de manquement à l'intégrité scientifique.

Une plateforme recherche (Innowalo) facilitant l'interconnaissance, le développement de projets de recherche, les réponses à des appels à projet, ainsi que la valorisation et les partenariats avec des tiers, a été initié en 2022 et une première version devrait voir le jour en 2025. La politique de signature uniforme et lisible mise en place en 2019 continue de contribuer au classement de l'UPEC dans ARWU et au renforcement de la visibilité de sa recherche. Dans cette perspective, l'UPEC s'engage dans une démarche de la science ouverte avec l'accompagnement des chercheurs dans le dépôt de leurs travaux dans HAL UPEC. Dans cette perspective, une charte « Science ouverte » a été votée en décembre 2023 et l'UPEC a signé l'accord CoARA. Avec l'obtention du label Science Avec et Pour la Société en 2022, l'UPEC met en œuvre des actions visant à faire connaître ses activités de recherche et leurs résultats auprès d'un large public.

La Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV), dont les effectifs ont été renforcés via avec la création d'un Pôle Transfert & Innovation fin 2020, propose un accompagnement plus efficace des porteurs de projets, dans le cadre d'appels d'offre ainsi que dans la valorisation et le dépôt de brevets en lien avec ces projets. Si cet accompagnement s'est marqué, ces dernières années, par une augmentation constante du nombre et du montant global des contrats de recherche, il s'agit que les recettes générées par ces contrats soient effectivement dédiées au soutien direct ou indirect des activités de recherche. Il s'agit d'un chantier prioritaire de 2024, sans lequel une augmentation significative des recettes ne peut advenir.

INDICATEUR 2.1 : NOMBRE DE DISTINCTIONS IUF, ERC ET PRIX, DONNANT LIEU A UNE PEDR*

	2022-2023	2023-2024	Prévision 2023-2024	Prévision 2024-2025	Ecart à la prévision 2023-2024	Cible 2025
Nombre de distinctions IUF, ERC et prix, donnant lieu à une PEDR	7	11	9	10	+2	12

Source : DRV

Justification de l'écart à la prévision : En 2024, l'établissement compte 4 nouveaux lauréats IUF et se place donc au-dessus de la cible fixé sur l'année universitaire 2023-2024.

INDICATEUR 2.2 : PART DES FINANCEMENTS EUROPEENS DANS LES CONTRATS RECHERCHE*

Part des financements européens dans les contrats de recherche en 2024	SANTE	ST	SHS	Total 2024	Prévision 2024	Ecart à la prévision 2024	Cible 2025
Budget des contrats signés	5 795 854 €	5 799 150 €	3 201 642 €	14 796 646 €			
Budget des contrats signés européens	4 000 €	136 700 €	282 693,6 €	423 394 €			
Part des contrats signés européens	0%	2%	9%	3%	17%	-14 %	17 %

Source : DRV

Précisions méthodologiques :

ST = Sciences & Technologies ;

SHS= Sciences Humaines et Sociales ;

Les montants présentés considèrent exclusivement les contrats de recherche UPEC en gestion à la DRV. Ils ne considèrent pas les contrats de recherche signés et gérés par un autre établissement dans un laboratoire où lequel l'UPEC serait en cotutelle.

Le montant total des contrats signés en 2024 a augmenté de 6,4 % (+894k€) par rapport au montant total des contrats signés en 2023.

Justification de l'écart à la prévision : Pour l'année 2024, le volume financier des contrats européens est plus faible qu'en 2023 (-68 %). Ce montant ne reflète pas l'évolution des projets obtenus pour l'année 2024 qui sont au nombre de 4, alors qu'ils n'étaient que 2 en 2023. Il faut également souligner que 3 de ces projets sont des MSCA du pilier 1 du programme Horizon Europe : « Excellence de la recherche ». Les montants attribués sont plus faibles que pour les projets en collaboration obtenus les années précédentes, s'agissant de financement de mobilité des jeunes chercheurs. Cependant, il s'agit de la première fois que l'UPEC obtient 3 projets d'excellence scientifique sur une même année.

INDICATEUR 2.3 : REVENUS ISSUS DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE

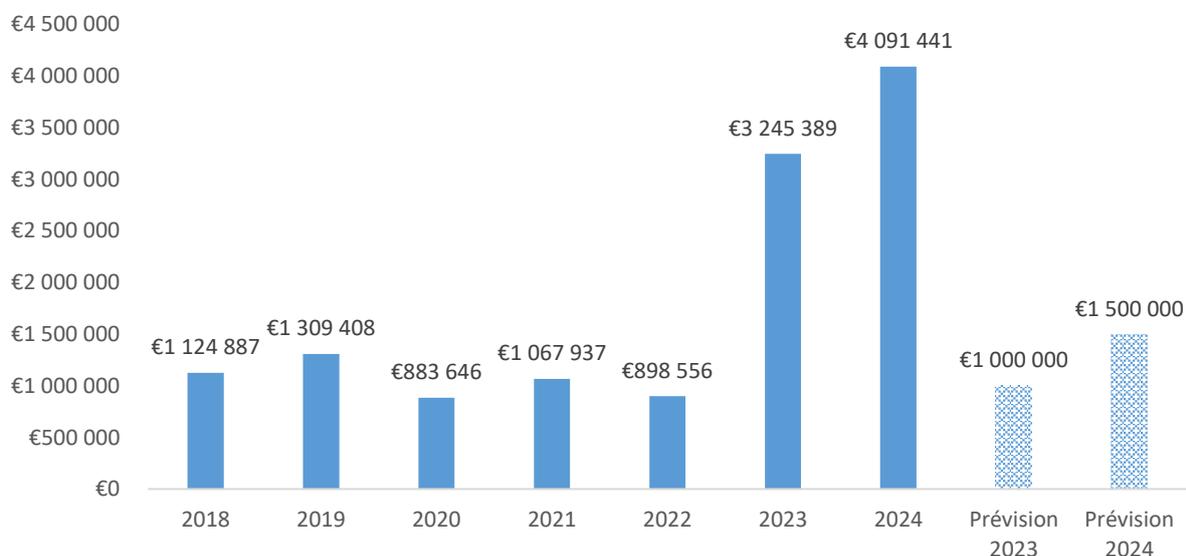
	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision 2024	Ecart à la prévision 2024
Contrats hors FPP*	883 646 €	1 067 937 €	898 556 €	3 073 197 €	3 445 314 €	1 500 000 €	
Prestations				172 192 €	646 127 €		
Recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle (PI)							
Total	883 646 €	1 067 937 €	898 556 €	3 245 389 €	4 091 441 €	1 500 000 €	+2 591 441 €

Source : DRV

* FPP : Financements Publics sur Projets

Le volume global des revenus issus de la valorisation de la recherche suit la tendance de la hausse exceptionnelle en 2023 et atteint 4 091 441 € (+26 %) en 2024.

Évolution des revenus consolidés de la valorisation de la recherche



Justification de l'écart à la prévision : Les revenus provenant des contrats hors financement public sur projet connaissent une hausse de +26 % par rapport à 2023. Les revenus issus des prestations ont quant à eux quasiment quadruplé entre 2023 et 2024, ce qui place l'établissement au-dessus des prévisions effectuées précédemment.

INDICATEUR 2.4 : NOMBRE DE CLASSEMENTS THEMATIQUES ARWU DANS LESQUELS L'UPEC APPARAÎT DANS LE TOP 500*

	2021	2022	2023	2024
Classement général	901-1 000	801-900	801-900	701-800
Nombre de champs disc.	13	13	12	7
Champ disciplinaire	Classement 2021	Classement 2022	Classement 2023	Classement 2024
Ecologie	201-300	201-300	201-300	301-400
Géographie	201-300	201-300	-	-
Ingénierie métallurgique	-	-	101-150	151-200
Mathématiques	76-100	101-150	151-200	301-400
Médecine clinique	151-200	201-300	201-300	201-300
Pharmacie & Sciences pharmaceutiques	401-500	401-500	-	-
Psychologie	-	401-500	-	-
Santé publique	401-500	401-500	401-500	-
Science environnementale et ingénierie de l'environnement	201-300	201-300	401-500	-
Sciences biologiques	401-500	401-500	401-500	-
Sciences de la Terre	301-400	301-400	401-500	-
Sciences de l'agriculture	301-400	-	401-500	-
Sciences de l'atmosphère	101-150	101-150	201-300	201-300
Sciences biologie de l'humain	301-400	301-400	201-300	301-400
Sciences vétérinaires	-	-	-	-

Source : Shanghai Ranking ; Academic Ranking of World Universities : Université Paris-Est Créteil

On constate que, pour l'année 2024, le nombre de champs disciplinaires dans lesquels l'UPEC est classé réduit à 7 champs, mais l'établissement atteint le niveau supérieur dans le classement général, de l'intervalle 801-900 à l'intervalle 701-800.

INDICATEUR 2.5 : NOMBRE D'ETUDIANTS INSCRITS EN DOCTORAT*

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Prévision 2023-2024	Ecart à la prévision 2023-2024	Cible contrat de site 2021-25
Nb. de doctorants	600	631	646	620	+26	650

Source : ADUM, à la clôture des inscriptions au 15 décembre de chaque année

Justification de l'écart à la prévision : Le nombre de doctorants inscrits en 2023-2024 est proche de la cible 2025 et dépasse la valeur prévisionnelle de l'année 2023-2024.

INDICATEUR 2.6 : NOMBRE DE DOCTORANTS INSCRITS EN 1ERE ANNEE A TEMPS PLEIN ET NATURES DES FINANCEMENTS DE THESE (EXTERNES, INTERNES, SANS FINANCEMENT)*

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Prévision 2023-2024	Ecart à la prévision 2023-2024	Cible contrat de site 2021-25
Nb. de doctorants en 1ère année	158	142	157	147	145	+2	150
Dont thèses financées sur ressources externes	74	83	79	80			
	47 %	58 %	50 %	54 %	45 %	+9 %	50 %
Dont thèses financées sur ressources internes	34	39	37	40			
	22 %	27 %	24 %	27 %	25 %	+ 2 %	30 %
Dont thèses sans financement	50	20	41	27			
	32 %	14 %	26 %	18 %	30 %	-12 %	20 %

Source : ADUM, à la clôture des inscriptions au 15 décembre de chaque année

On constate année 2023-2024 une augmentation des thèses financées sur ressources externes et internes, et le nombre de thèses sans financement a diminué presque de 10 % par rapport à l'année 2022-2023.

Justification de l'écart à la prévision : Très léger écart par rapport à la prévision.

Précisions méthodologiques :

Les thèses financées sur ressources internes correspondent aux thèses financées via des bourses sur allocations ministère ou sur ressources propres de l'établissement. Les thèses financées sur ressources externes correspondent aux thèses financées via des bourses sur conventionnement ENS, sur contrat de recherche (CIFRE), bourses sur projets (EUR), bourses ministérielles étrangères ou sur bourses Campus France.

AXE 3 : DEPLOYER UNE POLITIQUE DE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE ATTRACTIVE ET SOUTENIR LES REUSSITES

L'UPEC vise à renforcer l'attractivité de ses formations notamment en Master, à fidéliser les meilleurs étudiants et à spécialiser ses formations pour répondre à la pluralité du public étudiant. La diversification de l'offre de formation passe aussi par la poursuite du développement des formations en apprentissage, par l'accompagnement de tous les étudiants, la valorisation de toutes les formes de réussite et par le développement de formations d'excellence.

Aussi l'UPEC poursuit sa politique de déploiement des EUR et Graduate Programs. Les deux EUR pour lesquelles l'UPEC a été lauréate en 2019 ont trouvé leur public et devraient s'ouvrir à de nouvelles formations de Master poursuivant ainsi le décloisonnement entre formations et disciplines et permettant la mise en valeur et la diffusion de la recherche. Les Graduate Programs devraient pouvoir être complétés à la rentrée 2024 par de nouveaux parcours interdisciplinaires permettant de croiser les formations et ouvrant à des programmes de recherche ambitieux et pluridisciplinaires. Cette politique de Graduate Programs a généré de nombreuses manifestations (journées d'études, échanges) qui contribuent à la diffusion et à la valorisation du lien formation-recherche au sein des Masters.

L'UPEC s'est également pleinement impliquée dans la réforme des BUT ce qui accroît le nombre de ses étudiants mais également les effectifs en formation par apprentissage. Ceci n'est cependant pas sans difficulté, notamment en termes de ressources humaines mais aussi de mètres carrés.

Avec l'obtention de deux labels nationaux campus des métiers et des qualifications catégorie excellence « Santé, autonomie, bien-vieillir » et « transition numérique et écologique de la construction » l'université a participé activement au développement, sur son territoire, d'une offre de formation tout au long de la vie et l'a adapté à des publics spécifiques favorisant la réussite des étudiants, leur insertion professionnelle et leur ascension sociale. Dans cette dynamique, l'UPEC s'engage également dans le développement du CMQ « Artisan de l'image », un campus des métiers et des qualifications dédié aux industries culturelles et créatives, renforçant ainsi son ancrage dans un secteur en pleine expansion. Ce projet ambitieux vise à structurer une filière de formation en lien étroit avec les besoins du marché et les évolutions technologiques du domaine.

Le développement des formations professionnelles répond à une demande étudiante à un public adulte, en reprise d'étude ou en formation continue, et aux souhaits des partenaires socio-économiques. L'UPEC a profité des opportunités offertes par la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 pour développer les formations en alternance. La création de la Direction de la Formation Professionnelle a permis d'apporter une réponse intégrée de la FA, la FC et la VAE afin d'accroître les services pour l'accompagnement des usagers et des composantes. La création au sein de la DIFPRO d'un CFA interne « UPEC.CFA » encourage la création de nouveaux diplômes en alternance qui s'est accélérée en 2024 avec l'ouverture d'un master dédié à BNP Paribas et en 2025 de deux DEUST (Assistant juridique et Animation et gestion des activités physiques, sportives et culturelles – parcours football) et d'un master en Français langue étrangère (FLE).

Enfin, grâce au déploiement du projet ERASME, PIA4 « Excellences » obtenu en décembre 2021, l'UPEC renforce sa réflexion sur la co-construction de son offre de formation en impliquant davantage les acteurs et les partenaires territoriaux pour répondre tant aux besoins de formation du territoire qu'à la diversité de la demande étudiante. Cette démarche sera mise en œuvre à la rentrée 2025 avec de premières formations qui expérimenteront le dispositif, qui sera ensuite étendu dans le cadre de la prochaine offre de formation. Le projet Erasme permettra à terme aussi d'améliorer l'accompagnement des étudiants avec la mise en place d'un centre de la réussite et du bien-être étudiant, de développer les dynamiques de campus (notamment par la CVEC) et de valoriser l'engagement étudiant.

INDICATEUR 3.1 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FORMATIONS INTEGRANT UN DISPOSITIF PULSE*

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Prévision 2023-2024	Ecart à la prévision 2023-2024	Cible contrat de site 2021- 2025
Nombre de formations intégrant un dispositif pulse	8	8	11	-	13	so.	15

Source : CIDP

Justification de l'écart à la prévision : L'arrêt de PULSE suppose une réorientation des dispositifs d'amélioration de la réussite étudiante. Le nouveau PAPET 2025 propose à ce titre de nouveaux indicateurs de performance.

INDICATEUR 3.2 : NOMBRE DE GRADUATE PROGRAMS MIS EN PLACE*

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Prévision 2024-2025	Ecart à la prévision 2024-2025	Cible contrat de site 2021- 2025
Nombre de Graduate Programs mis en place	2	6	7	7	9	-2	10

Source : SAPAS

Justification de l'écart à la prévision 2024-2025 : De nouveaux projets pourraient émerger, notamment sur les thématiques suivantes : santé, environnement et matériaux du futur.

INDICATEUR 3.3 : TAUX DE PASSAGE DE L1 EN L2 DES PRIMO-ENTRANTS EN 1ERE ANNEE DE CURSUS LICENCE

Devenir des étudiants inscrits	Périmètre	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Prévision 2022-2023	Ecart à la prévision 2022-2023
Effectifs des étudiants inscrits en L1 l'année n-1/n	UPEC	3 994	3 668	5 214	5 208	5 110		
Part de redoublants (redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1	UPEC	28,0 %	20,0 %	21,8 %	22,3 %	23,2 %		
	National	27,0 %	20,6 %	23,5 %	25,9 %	25,4 %		
Part de changements d'orientation en année n/n+1	UPEC	2,4 %	2,4 %	10,2 %	11,4 %	11,1 %		
	National	2,8 %	2,9 %	3,7 %	13,3 %	11,4 %		
Part des sorties de l'université	UPEC	23,1 %	22,2 %	22,6 %	12,1 %	12,7 %		
	National	24,7 %	23,0 %	25,8 %	16,7 %	15,3 %		
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	UPEC	46,5 %	55,4 %	51,7 %	54,2 %	53,1 %	52 %	+ 1,1 pts
	National	45,5 %	53,5 %	47,8 %	44,1 %	47,8 %		

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

On constate pour la cohorte 2022-2023 :

- Une hausse du taux de passage L1/L2, qui reste au-dessus de la moyenne nationale (+5,3 pts) ;
- Une part des redoublements en augmentation par rapport à la cohorte précédente, qui se situe en dessous de la moyenne nationale (-2,2 points) ;
- Une partie des changements d'orientation suit la tendance nationale d'une légère baisse, tout en restant inférieure à la moyenne nationale (11,1 % contre 11,4 %).
- Une forte baisse du taux de sortie des étudiants de l'université (12,7 % contre 22,6 % en 2020), qui est inférieure à la moyenne nationale (-2.6 pts) ;

Justification de l'écart à la prévision 2022-2023 : Le dépassement de l'objectif traduit la performance des dispositifs mis en œuvre.

Précisions méthodologiques (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES) :

Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en L1 l'année n / n+1.

En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année.

Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle.

L1 = première année du cursus Licence

L2 = deuxième année du cursus Licence

Précisions sur le mode de calcul (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES) :

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits en L1 dans l'établissement l'année n / n+1.

Passage en L2 (numérateur) : étudiants de la base inscrits en L2 (ou L3) l'année n+1 / n+2 quel que soit l'établissement d'accueil.

Redoublement (numérateur) : étudiants de la base inscrits en L1 l'année n+1 / n+2 quel que soit l'établissement d'accueil.

Changement d'orientation (numérateur) : étudiants de la base inscrits l'année n+1 / n+2 dans un diplôme qui ne fait pas partie du cursus Licence (y compris en DUT) quel que soit l'établissement d'accueil.

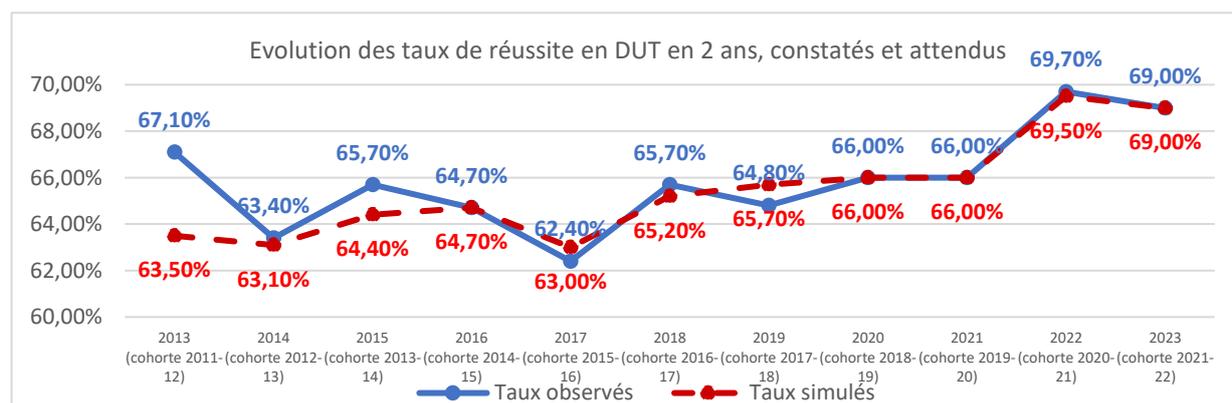
Sortie (numérateur) : étudiants de la base sortis du système universitaire l'année n +1 / n+2.

Cas des inscriptions multiples l'année n+1 / n+2 : si un étudiant est inscrit dans plusieurs établissements l'année n+1 / n+2 et si sa situation n'est pas la même dans ces établissements, c'est la situation la plus favorable qui est retenue (passage en L2 puis redoublement puis réorientation).

INDICATEUR 3.4 : TAUX DE REUSSITE DU DUT EN 2 ANS

	2019	2020	2021	2022	2023	Prévision 2023	Ecart à la prévision 2023
	(cohorte 2017-2018)	(cohorte 2018-2019)	(cohorte 2019-2020)	(cohorte 2020-2021)	(cohorte 2021-2022)	(cohorte 2021-2022)	
UPEC	65,7 %	64,8 %	66,0 %	69,7 %	69,0 %		
National	68,4 %	69,1 %	69,7 %	72,0 %	71,0 %		

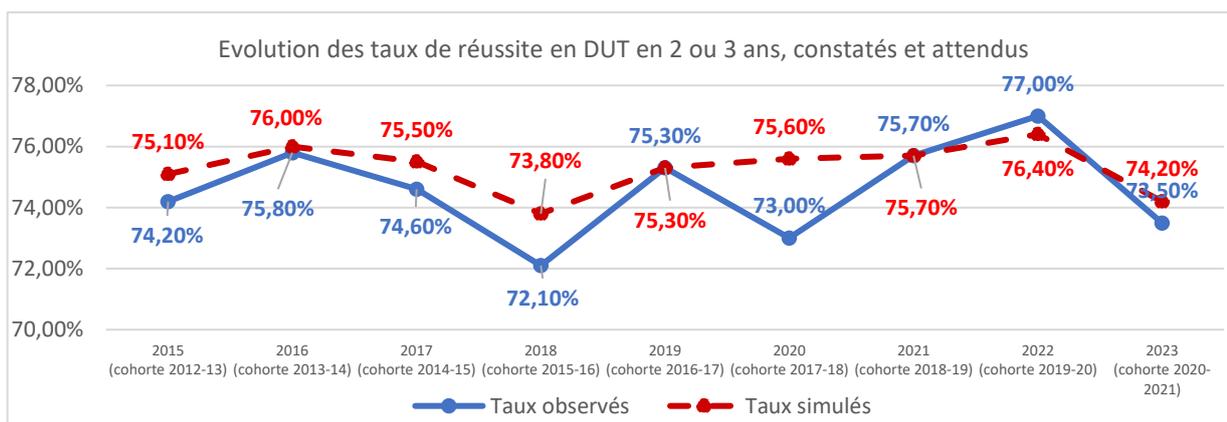
Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)



INDICATEUR 3.5 : TAUX DE REUSSITE EN DUT 2 OU 3 ANS

	2019	2020	2021	2022	2023	Prévision 2023	Ecart à la prévision 2023
	(cohorte 2016-2017)	(cohorte 2017-2018)	(cohorte 2018-2019)	(cohorte 2019-2020)	(cohorte 2020-2021)	(cohorte 2020-2021)	
UPEC	75,3 %	73,0 %	75,7 %	77,0 %	73,5 %		
National	77,6 %	78,4 %	77,9 %	79,0 %	76,1 %		

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)



Le taux de réussite en DUT en 2 ans connaît une baisse légère entre la cohorte 2019-2020 et la cohorte 2020-2021 (-0,7 points). Le taux de réussite en DUT en 2 ou 3 ans suit la même tendance, avec une baisse de 3,5 points. L'UPEC reste toujours sous la moyenne nationale tant pour le taux de réussite en 2 ans que pour le taux de réussite en 2 ou 3 ans. Il y a un léger écart entre les taux observés et simulés pour la cohorte 2019-2020 en faveur de l'UPEC, traduisant le bon accompagnement de nos étudiants par les équipes pédagogiques.

Justification de l'écart à la prévision : La mise en place de BUT rend caduque depuis l'an dernier la définition de cibles quant à la réussite sur ce niveau de diplôme. Le PAPET 2025 s'attache désormais au taux de réussite en Licence Professionnelle et en BUT, et se concentre aux écarts aux taux de réussite simulés par le Ministère, plus à même de montrer la valeur ajoutée de l'établissement.

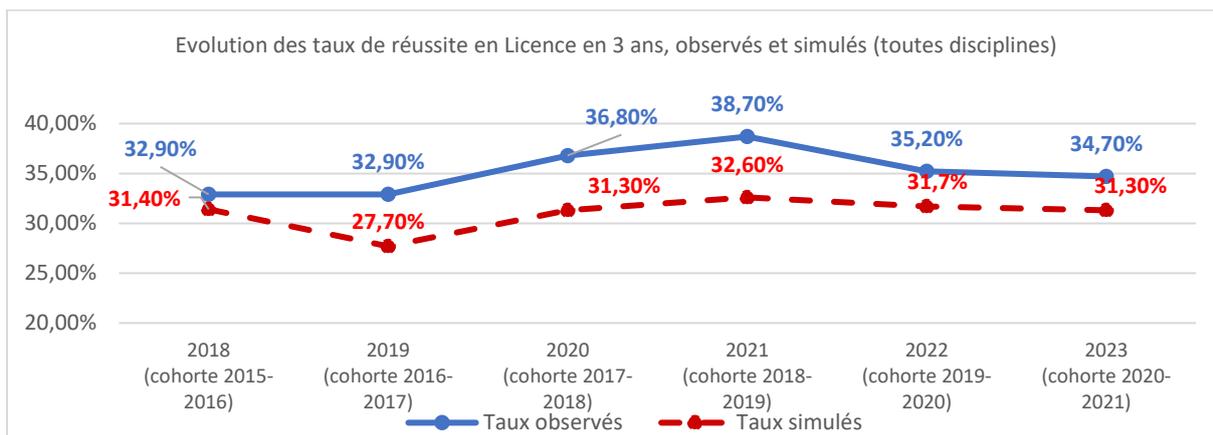
Précisions méthodologiques (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES) :

La réussite en 2 ans (à la session n+2) comme la réussite en 3 ans (à la session n+3) est attribuée à l'établissement d'inscription en première année et non à l'établissement où le diplôme a été obtenu même si l'étudiant a changé d'établissement entre la première et la deuxième (ou la troisième) année. Les étudiants ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+1 sont inclus dans la réussite en 2 ans.

INDICATEUR 3.6 : TAUX DE REUSSITE EN LICENCE EN 3 ANS PAR DISCIPLINE*

Discipline	Périmètre	2020	2021	2022	2023	Prévision 2023	Ecart à la prévision 2023	Cible 2025
		(cohorte 2017-2018)	(cohorte 2018-2019)	(cohorte 2019-2020)	(cohorte 2020-2021)	(cohorte 2020-2021)		(cohorte 2022-2023)
Arts, lettres, langues, SHS	UPEC	25,9 %	31,6 %	32,4 %	32,1 %			
	National	35,8 %	38,0 %	36,7 %	36,4 %			
Droit, Sc. politiques	UPEC	38,5 %	31,4 %	25,2 %	24,9 %			
	National	36,4 %	39,6 %	37,1 %	35,8 %			
Economie, AES	UPEC	53,4 %	52,5 %	49,6 %	49,1 %			
	National	32,3 %	35,9 %	36,3 %	35,6 %			
Sciences-Santé	UPEC	28,3 %	30,5 %	22,3 %	21,9 %			
	National	31,0 %	33,3 %	32,5 %	31,6 %			
STAPS	UPEC	23,2 %	37,0 %	34,6 %	34,0 %			
	National	32,4 %	38,1 %	37,2%	37,0 %			
Toutes disciplines	UPEC	36,8 %	38,7 %	35,2 %	34,7 %	39,0 %	-4,3 %	36,0 %
	National	34,3 %	37,2 %	36,0 %	35,4 %			

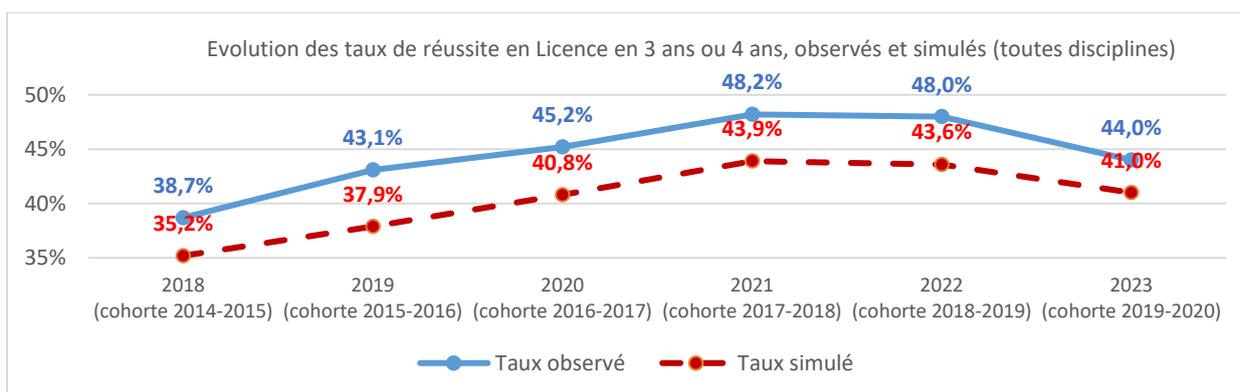
Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)



INDICATEUR 3.7 : TAUX DE REUSSITE EN LICENCE EN 3 ANS OU 4 ANS PAR DISCIPLINE*

Discipline	Périmètre	2020	2021	2022	2023	Prévision 2023	Ecart à la prévision 2023	Cible 2025
		(cohortes 2016-2017)	(cohortes 2017-2018)	(cohortes 2018-2019)	(cohortes 2019-2020)	(cohortes 2019-2020)		(cohortes 2021-2022)
Arts, lettres, langues, SHS	UPEC	35,8 %	34,5 %	39,2 %	39,0 %			
	National	44,4 %	46,6 %	46,8 %	45,2 %			
Droit, Sc. politiques	UPEC	44,3 %	51,6 %	42,3 %	35,7 %			
	National	48,4 %	51,3 %	50,2 %	46,2 %			
Economie, AES	UPEC	60,5 %	65,7 %	61,6 %	58,1 %			
	National	41,0 %	45,3 %	46,1 %	45,0 %			
Sciences-Santé	UPEC	43,0 %	42,1 %	39,6 %	34,1 %			
	National	41,6 %	43,1 %	44,6 %	42,7 %			
STAPS	UPEC	30,9 %	33,5 %	48,6 %	42,9 %			
	National	43,2 %	43,9 %	49,6 %	46,1 %			
Toutes disciplines	UPEC	45,2 %	48,2 %	48,0 %	44,0 %	44,0 %	0 %	46,0 %
	National	44,0 %	46,4 %	47,1 %	45,0 %			

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)



On constate, entre 2022 et 2023, une baisse des taux de réussite en Licence en 3 et 3 ou 4 ans (- 4.3 points et - 4 points). Cette baisse des taux de réussite est disparate en fonction des disciplines, avec une baisse significative dans les disciplines « Droit, Sciences politiques », « Sciences – Santé » et « STAPS », et une stabilité dans les disciplines « ALL-SHS » et « Economie, AES ».

L’UPEC se situe au-dessous des moyennes nationales pour le taux de réussite en licence toutes disciplines confondues, mais reste au-dessus des taux simulés par le ministère (44 % contre 41 %).

Justification l'écart à la prévision 2023 : Si les écarts aux taux de réussite simulés sont positifs, le réalisé sur le taux de réussite en Licence en 3 ans apparait inférieur à la prévision effectuée. Cet écart s'explique par une prévision effectuée au sortir de la crise COVID et deux années où les taux de réussite étaient au-dessus des tendances habituelles pour l'UPEC. A ce titre, cette cohorte marque un retour à des valeurs dans la moyenne des années antérieures à la crise sanitaire.

La méthode tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en L1 l'année n / n+1.

Inscrits en L1 : étudiants du champ inscrit en L1 dans l'établissement concernés. Ce sont des étudiants, bacheliers inscrits en L1, et n'ayant pas changé de discipline pendant tout leur cursus de Licence.

Réussite en 3 ans : étudiants du champ ayant obtenu la licence à l'année n+3 de l'inscription en L1 quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.

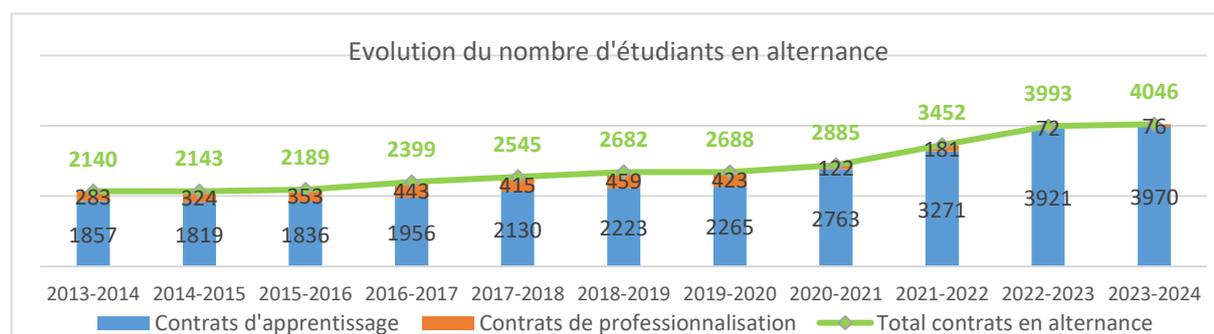
Réussite en 3 ou 4 ans : étudiants du champ ayant réussi la licence à l'année n+3 ou n+4 de l'inscription en L1 quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.

Les taux simulés, calculés par le MESRI pour chaque établissement, correspondent à la réussite qu'on pourrait observer dans cet établissement si sa population étudiante avait les mêmes caractéristiques que la population étudiante au niveau national, caractéristiques définies par les critères suivants :

- **Sexe ;**
- **Age au baccalauréat** (3 modalités : à l'heure ou en avance, en retard d'un an, en retard de plus d'un an) ;
- **Série du baccalauréat** (6 modalités : Littéraire, Economique, Scientifique, Technologique STG, Autre technologique, Professionnel) ;
- **Mention obtenue au baccalauréat** (6 modalités : Très bien, Bien, Assez bien, Passable au premier groupe, passable au deuxième groupe, Inconnue) ;
- **Origine sociale** (5 modalités : très favorisé (cadres, enseignants...), favorisé (professions intermédiaires), assez défavorisé (employés...), défavorisé (ouvriers...), non réponse).

INDICATEUR 3.8 : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ETUDIANTS EN ALTERNANCE

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Prévision 2023-2024	Ecart à la prévision 2023-2024
Contrats d'apprentissage	2 265	2 763	3 271	3 921	3 970	4 250	- 280
Contrats de professionnalisation	423	122	181	72	76	50	+26
Total contrats en alternance	2 688	2 885	3 452	3 993	4 046	4 300	-254



Source : DEVE – Service Pilotage et Offre de Formation

Le nombre total d'étudiants en alternance augmente de manière continue pour la période 2013-2023. Tandis que les contrats d'apprentissage sont en hausse continue depuis 2012, en lien avec l'ouverture de nouvelles formations. Le nombre des contrats de professionnalisation a fortement diminué entre 2023-2024 et 2021-2022 (76 contre 181, soit -58 %).

Justification de l'écart à la prévision 2023-2024 : L'écart négatif à la prévision s'explique par une surestimation de cette dernière par rapport aux tendances des années antérieures, couplée à une stagnation du marché en 2023-2024 face à l'incertitude des aides aux entreprises. Cependant, les derniers chiffres sur 2024-2025 font montre d'une hausse importante des effectifs en apprentissage.

INDICATEUR 3.9 : DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision 2024	Ecart à la prévision 2024
Heures stagiaires	843 060	594 331	595 350	984 084	1 524 204	1 245 160	1 000 000	245 160
Nombre de stagiaires FC (inscriptions)	13 780	12 119	7 800	6 035	4 283	4 231	6 500	-2 269
Nombre de diplômés en FC	1 844	1 941	1 920	2 227	2 015	1 990	2 400	-410
dont certifications par VAE	48	80	74	81	65	75	90	-15

Source : DIPFRO

Entre 2023 et 2024, le nombre d'heures stagiaires en FC a baissé de 18 %. Le nombre d'inscriptions des stagiaires FC connaît une légère baisse (-12 % contre -29 % entre 2022 et 2023), mais le taux d'obtention d'un diplôme en FC augmente fortement (47 % diplômés contre 37 % en 2022).

Justification de l'écart à la prévision 2024 : Malgré un léger tassement du nombre de stagiaires, expliquant l'écart négatif sur le nombre de stagiaires FC, l'UPEC a enregistré des parcours plus longs et une constante des diplômés FC. En VAE, des contraintes internes (absence de personnel) ne n'ont pas permis d'organiser tous les jurys voulus. De plus, l'importante réforme de la VAE a provoqué une stagnation l'année de sa mise en œuvre.

INDICATEUR 3.10 : FREQUENTATION PHYSIQUE DES BIBLIOTHEQUES & CONSULTATION DES RESSOURCES NUMERIQUES

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision 2024	Ecart à la prévision 2024
Nombre d'entrées par an et par étudiant	57,5	21	18,9	31,6	34,3	34	32	+2
Nombre de consultations des ressources numériques par usager	68,9	105,5	69,3	67,8	69,8	71,2	70	+1,2

Source : SCD ; SCD ; DGESIP-DGRI A1.3 – Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire.

Remarque : Ces indicateurs permettent le suivi d'usages complémentaires, de la fréquentation des espaces physiques et de l'utilisation des services en ligne, sur la durée.

Précisions méthodologiques (source : MESRI-DGESIP-DGRI A1.3 – Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire) :

Fréquentation physique des bibliothèques : nombre d'entrées annuelles rapporté au nombre d'étudiants inscrits dans les établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires. Le champ couvre les services communs de documentation et les services inter-établissements des universités, grandes écoles et écoles d'ingénieurs du programme national 150.

Consultation des ressources numériques : le numérateur est constitué du nombre d'unités vues ou téléchargées de la collection éditoriale (documentation acquise), plus le nombre d'unités vues ou téléchargées de la documentation produite (collection numérisée, documentation pédagogique numérique, thèses, mémoires HDR, mémoires numériques et articles scientifiques). Il est rapporté au nombre total d'utilisateurs (nombre d'étudiants inscrits et enseignants-chercheurs des établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires).

En 2024, la fréquentation des bibliothèques à distance continue à augmenter (+2 %) et la fréquentation physique reste stable.

Justification de l'écart à la prévision 2024 : Entre 2023 et 2024, la fréquentation des bibliothèques est stable (+1 %), d'où un indicateur de 34 entrées par étudiant similaire à celui de 2023. La fréquentation a été impactée par la fermeture ponctuelle de plusieurs bibliothèques pour cause de travaux, bien qu'une partie de la fréquentation se soit reportée sur d'autres sites.

La consultation des ressources électroniques poursuit sa croissance modérée (+3 %) entre 2023 et 2024, pour atteindre un niveau légèrement supérieur à la prévision. L'évolution des normes internationales de calcul, par les éditeurs, des usages des plateformes (qui excluent désormais certains usages) a des répercussions sur l'indicateur et peuvent compliquer les prévisions et la comparabilité des données.

INDICATEUR 3.11 : REPARTITION DES RESSOURCES CVEC PAR GRANDE ORIENTATION

	2021		2022		2023		Prévision 2023		Ecart à la prévision	
Total budget ouvert avec reliquat n-1	2 676 796,00 €		3 449 000 €		2 600 000 €		2 900 000 €		-300 000 €	
Total orientations	42 €	100 %	42 €	100 %	45 €	100 %	41 €	100 %		
Santé	7 €	17 %	10 €	23 %	9 €	20 %	8 €	20 %		
Sport	5 €	11 %	5 €	12,5 %	9 €	19 %	5 €	11 %		
FSDIE	5 €	14 %	5 €	12 %	6 €	14 %	5 €	14 %		
Culture	4 €	9 %	4 €	9 %	3 €	7 %	6 €	7 %		
Identité & Espaces étudiants	7 €	17 %	10 €	23,5 %	13 €	29 %	15 €	37 %		
Accompagnement social	13 €	32 %	8,5 €	8,5 %	5 €	12 %	4 €	11 %		

Source : DEVE – Bilan CVEC 2020

Nd : Non disponible

Les données réalisées en 2023 ont été remarquées par une hausse significative de la part allouée à l'orientation « Identité & Espaces étudiants », passant de 17 % en 2021 à 29 %, ainsi qu'une forte hausse de la part allouée à l'orientation « Sport » passant de 12,5 % en 2022 à 19 % en 2023.

Justification l'écart à la prévision 2023 : L'écart à la prévision s'explique par l'intégration du reliquat 2021 dans le résultat présenté en 2022.

INDICATEUR 3.12 : IMPACT DES ACTIONS FINANCEES PAR LA CVEC PAR GRANDE ORIENTATION

	2020	2021	2022	2023	Prévision 2023	Ecart à la prévision
Nombre d'AAP déposés	20	27	24	28	30	-2
Montant sollicités	152 972 €	255 000 €	173 822	259 655	400 000	-140 345
Nombre d'AAP ayant reçu une réponse favorable	14	26	21	26	25	+1
Montants accordés	100 894 €	247 000 €	169 909 €	218 127	350 000	-131 873

Source : DEVE – Bilans CVEC 2020 & Bilan CVEC intermédiaire 2021

Nd : Non disponible

AAP : Appels à Projets

L'année 2023 est marquée par une hausse tant des AAP déposés (de 24 à 28) que des AAP ayant reçu une réponse favorable (de 21 à 26). Les montants sollicités et accordés suivent de facto la même tendance.

Justification de l'écart à la prévision 2023 : Les données réalisées sont proches de la prévision pour l'année 2023, avec des faibles écarts de nombre d'AAP déposés et d'AAP ayant reçu une réponse favorable, malgré des montants sollicités en deçà des estimations initiales.

AXE 4 : CONSTRUIRE UNE STRATEGIE PARTENARIALE ET INTERNATIONALE LISIBLE

Dans le cadre de sa stratégie partenariale et afin de permettre de répondre aux besoins du territoire sur les emplois et l'évolution des compétences, l'Université développe de manière dynamique ses partenariats avec le monde socio-économique et institutionnel. Elle accompagne les entreprises sur la formation (continue, apprentissage, stage, insertion professionnelle...), la recherche, la réponse à des appels à projets transversaux et le conventionnement.

L'Université a mis en place un Comité d'Orientation et de Stratégie Partenariale (COSP) afin de partager et développer les actions partenariales. La dynamique voulue au travers de la mise en place du COSP est de faciliter et d'encourager les échanges avec les partenaires pour faire émerger les besoins des acteurs du monde social et économique. Dans ce cadre, il s'agit de favoriser la co-construction de projets partagés tant en formation qu'en recherche.

L'UPEC s'insère pleinement dans son environnement et soutient le développement au travers de regards croisés et de partage d'expertises entre le monde universitaire et le monde professionnel.

Toutes les priorités de la politique partenariale de l'UPEC poursuivent un triple objectif :

- Rassembler ses partenaires autour des projets que porte l'UPEC, université engagée, pour répondre aux défis de transformations sociales et environnementales ;
- Positionner l'UPEC comme un partenaire stratégique de premier plan pour accompagner les projets des acteurs socio-économiques du territoire ;
- Etendre le réseau de partenaires de l'UPEC en rendant l'ancrage de l'université plus visible au-delà des initiatives menées à l'échelle d'un cursus, d'un laboratoire ou d'une composante.

De plus, la Fondation partenariale de l'UPEC, désormais opérationnelle depuis janvier 2021 constitue un outil majeur pour la structuration des relations partenariales de l'UPEC avec les acteurs socio-économiques de son écosystème et un levier pour le développement significatif à terme des ressources propres d'origine privée pour l'Université. Elle offre aux partenaires qui soutiennent ses actions d'intérêt général, au cœur des priorités stratégiques de l'UPEC - handicap, innovation pédagogique, entrepreneuriat, égalité des chances et solidarité, transformation environnementale et sociétale - une opportunité de s'engager concrètement sur des projets à fort impact sociétal et de construire dans la durée des coopérations à valeur ajoutée avec l'Université. La Fondation a pu dès sa première année d'existence en 2021 concrétiser la création de la Chaire Handicap, Emploi et Santé au Travail en fédérant un pool de cinq mécènes et partenaires qui lui apportent leur soutien sur 3 ans et lancer un programme en faveur du développement de la MIEE en contribuant au co-financement du futur Fab'Lab et au lancement d'un programme de bourses pour les étudiants entrepreneurs grâce au mécénat d'une entreprise du territoire val de marnais.

Enfin, l'internationalisation repose sur plusieurs axes : le développement de partenariats institutionnels structurants, un accueil des étudiants internationaux de qualité dans le cadre de « Bienvenue en France », une politique ambitieuse pour favoriser la maîtrise de langues étrangères et, enfin, un soutien fort des mobilités des personnels et des étudiants (pour des stages, des séjours d'études ou la préparation de double-diplômes).

Suite à la crise sanitaire, plusieurs actions ont été mises en œuvre pour accompagner la reprise des développements internationaux. Tout d'abord, l'UPEC s'est engagée à attribuer une aide à tous les étudiants en mobilité sortante en 2021, effort poursuivi en 2022 et confirmé en 2023 et 2024. L'UPEC a aussi poursuivi ses actions pour l'accueil des étudiants internationaux avec, la mise en place d'un guichet d'accueil sur les mois de septembre et d'octobre. A partir de 2022, ce guichet unique a été déployé sur deux sites : MLRI et le site de Sénart. Par ailleurs, pour initier et accompagner le développement de projets internationaux, un BQ-ERI a été publié en 2021, qui a été reconduit les années suivantes jusqu'en 2024. Enfin, dans le cadre d'un AAP de la DRI, en 2022, des missions ont été financées pour intensifier la structuration des partenariats internationaux. Cet appel n'a pas été reconduit à partir de 2023.

INDICATEUR 4.1 : MONTANT CUMULE DES FINANCEMENTS ISSUS DE LA FONDATION PARTENARIALE UPEC (HORS PROGRAMME PLURIANNUEL)

	2021	2022	2023	Prévision 2023	Ecart à la prévision	Cible 2025
Montant cumulé des financements issus de la fondation partenariale UPEC (hors Programme Pluriannuel)	290 000 €	529 000 €	306 173 €	327 500 €	- 21 327 €.	1 500 000 €

Source : Fondation partenariale UPEC

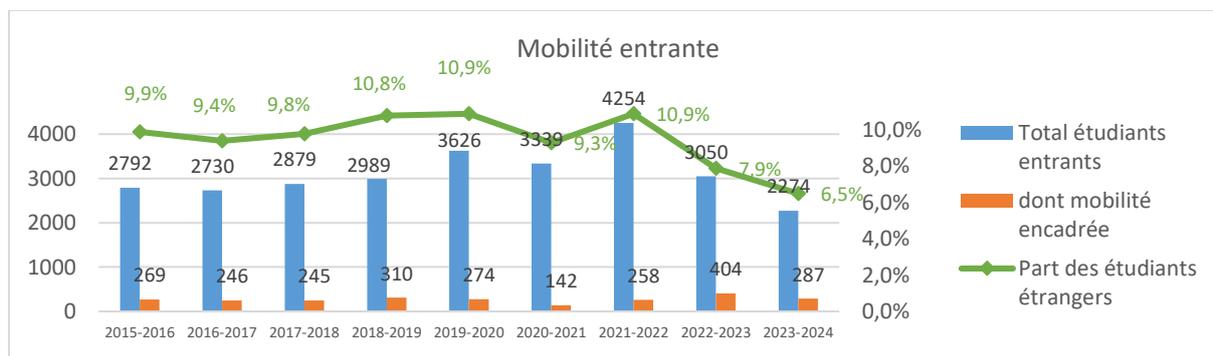
Justification de l'écart à la prévision : Légère diminution des produits d'exploitation liés au mécénat.

INDICATEUR 4.2 : MOBILITE ENTRANTE DES ETUDIANTS : POURCENTAGE D'ETUDIANTS INTERNATIONAUX*

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Prévision 2023-2024	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2021-25
Total étudiants entrants	3 481	4 254	3 050	2 274			
dont mobilité encadrée	142	258	404	287			
dont droits différenciés	so	117	172	173			
Nombre total d'inscrits	37 624	39 108	38 690	34 882			
Part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger	9,3 %	10,9 %	7,9 %	6,5 %	11,2 %	-4,7 pts	13,0 %

Sources : DRI ; DEVE – SPOF

So : sans objet



En 2023-2024, on constate une baisse continue du total des étudiants entrants par rapport à l'année précédente, passant de 3050 à 2274 (soit -25,4 %). La part des étudiants étrangers a diminué de 40% dans l'effectif total des étudiants par rapport à l'année 2021-2022.

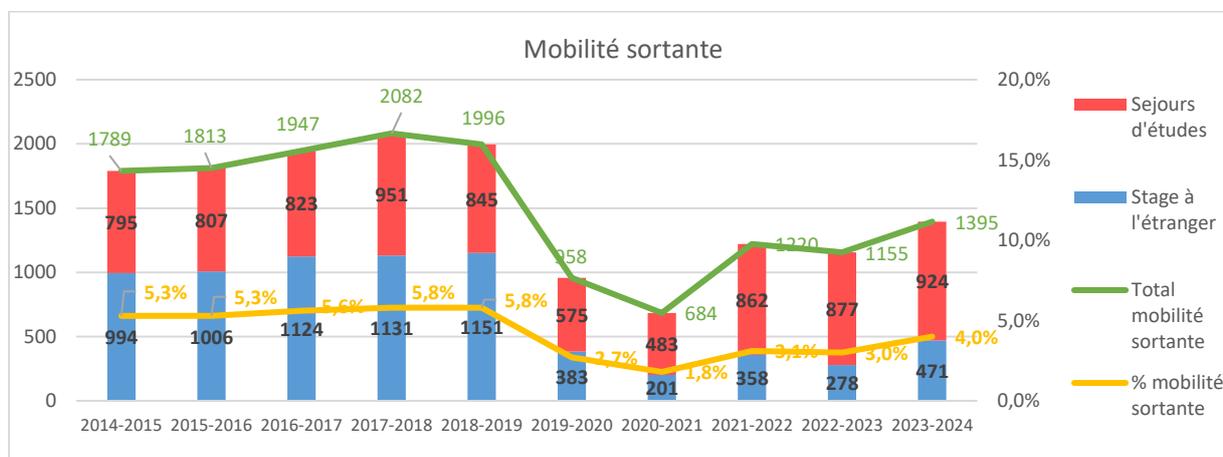
Justification de l'écart à la prévision 2023-2024 : L'écart 2023-2024 sur les mobilités encadrées s'explique par une augmentation des mobilités dites hybrides ou courtes. Le contexte économique de certains pays d'Europe explique également ce recul, les étudiants n'arrivant plus à financer leur mobilité malgré les aides européennes jugées trop faibles au regard du coût de la vie en Ile-de-France.

INDICATEUR 4.3 : MOBILITE SORTANTE DES ETUDIANTS

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Prévision 2023-2024	Ecart à la prévision 2023-2024
Nombre d'étudiants	35 866	37 624	39 108	38 690	34 882		
Séjours d'études et linguistiques	575	483	862	877	924		
Stages à l'étranger	383	201	358	278	471		
Total	958	684	1 220	1 155	1 395		
% de mobilité sortante	2,7 %	1,8 %	3,1 %	3,0 %	4,0%	4,5 %	-0,5 pts

Sources : DRI ; DEVE - SPOF

Mobilité sortante : La mobilité sortante comprend l'ensemble des étudiants inscrits à l'UPEC et titulaires d'un bac français réalisant un séjour d'études (dont doubles diplômes et programmes d'échanges) ou un stage à l'étranger. Les stages sont ceux reconnus académiquement.



On constate, pour l'année universitaire 2023-2024, une augmentation de la mobilité sortante après deux années en baisse suite à la crise sanitaire. Le nombre de stages à l'étranger connaît une hausse significative de 69 % tandis que les séjours d'études linguistiques augmentent légèrement de 5,4 %.

Justification de l'écart à la prévision 2023-2024 : Le faible écart est positif et devrait se réduire encore sur 2024-2025, avec l'utilisation généralisée de Pstage pour la gestion des mobilités de stages. Nous devrions atteindre les 4,5% prévus.

AXE 5 : OPTIMISER LE PILOTAGE DE L'UNIVERSITE EN ASSOCIANT LA COMMUNAUTE

UNIVERSITAIRE

Afin d'accomplir ses missions de service public en formation et en recherche, et d'assurer son développement, l'une des priorités de l'UPEC consistera à assurer son équilibre financier notamment en développant les activités génératrices de ressources propres mais aussi en optimisant ses dépenses. Il s'agit notamment de poursuivre et d'amplifier une tendance pluriannuelle de croissance de la formation en apprentissage et tout au long de la vie, en s'appuyant sur ce qui constitue un apport spécifique et distinctif de l'université : l'articulation des formations avec la recherche. Ce développement des ressources devra s'accompagner particulièrement dans le domaine de la recherche.

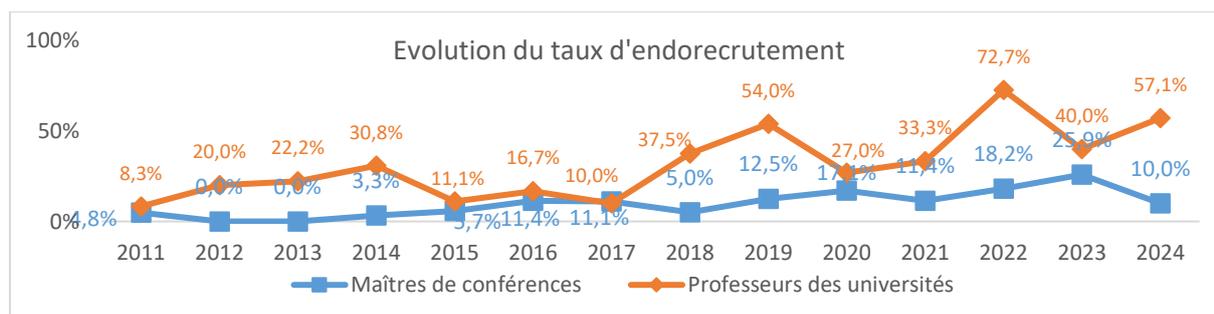
Pour atteindre cet objectif l'UPEC a créé en 2020 son OFA interne, UPEC.CFA, ce qui permet à ce jour d'atteindre l'objectif des +2 000 contrats à UPEC.CFA. La dynamique engagée doit se poursuivre avec le développement de la formation continue permettant en particulier de réaliser le transfert de la recherche et vers les acteurs économiques. En recherche, la valorisation des activités, doit s'accroître autour de la cellule « UPEC Transfert » pour accroître le renforcement des opérations de transfert de technologie. De plus, la progression des contrats de recherche, d'études ou d'expertise généreront des ressources supplémentaires permettant le développement continu des projets. Enfin, il est à noter les réussites de l'UPEC en 2022 dans les réponses à projet tel qu'au PIA4 AMI CMA Eco-Construction Numérique et au PIA4 ExcellencES, après des réussites en 2021. Début 2024, au regard de sa situation financière, l'établissement mettra en place un plan de retour à l'équilibre financier qui sera l'occasion de mener des réformes profondes permettant un pilotage de son activité et de ses finances plus efficaces.

INDICATEUR 5.1 : ENDORECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Maîtres de conférences	1	3	7	4	4	7	1
Total des recrutements	20	24	41	35	22	27	10
% des endorecrutements	5,0 %	12,5 %	17,1 %	11,4 %	18,2 %	25,9%	10,0%
Prof. des universités	3	7	4	3	8	2	4
Total des recrutements	8	13	12	9	11	5	7
% des endorecrutements	37,5 %	54,0 %	27,0 %	33,3 %	72,7 %	40,0%	57,1%
Ens. enseignants-cherch.	4	10	11	7	12	9	5
Total des recrutements	28	37	56	44	33	32	17
% des endorecrutements	14,3 %	27,0 %	19,6 %	15,9 %	33,3 %	28,1%	29,4%

Source : DRH, Pôle pilotage et SIRH

Le taux d'endorecrutement peut évoluer sensiblement d'une année à l'autre en raison notamment des faibles effectifs sur lesquels porte cet indicateur. Il est donc peu significatif. Après avoir connu une baisse à partir de 2020, le taux d'endorecrutement s'élève à 29,4 % pour l'année 2024. Cependant, le nombre de recrutements a baissé de 69,6 % depuis 2020, en raison des difficultés financières de l'établissement.



Précisions méthodologiques : Pour les MCF, le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement (COMUE UPE) mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement.

Pour les PR, le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).

INDICATEUR 5.2 : DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES (HORS SCSP*)

	Nature	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision 2024	Ecart à la prévision 2024
Formation apprentissage		8,49 M€	9,99 M€	18,65 M€	26,7 M€	29,44 M€	25,55 M€	3,89 M€
Formation continue, VAE et diplôme propre (droit spécifique)		5,54 M€	9,16 M€	8,36 M€	8,6 M€	8,04 M€	7,32 M€	-0,74 M€
Droits d'inscription (droit simple)		6,47 M€	5,02 M€	4,91 M€	4,64 M€	4,37 M€	5,53 M€	-1,16 M€
Contrats et prestations de recherche		3,47 M€	3,60 M€	6,16 M€	5,52 M€	7,63 M€	18,7 M€	-11,07 M€
<i>hors ANR et hors financements publics</i>		0,74 M€	1,10 M€	3,71 M€	1,86 M€	1,67 M€	1,52 M€	0,15 M€
ANR IA (74411)		2,02 M€	0,79 M€	0,86 M€	0,9 M€	2,75 M€	12,05 M€	-9,3 M€
ANR hors IA (74412)		0,71 M€	1,71 M€	1,59 M€	2,76 M€	3,21 M€	5,13 M€	-1,92 M€
Taxe d'apprentissage (7481)		1,10 M€	0,90 M€	0,98 M€	0,99 M€	0,99 M€	0,73 M€	0,26 M€
Autres recettes		4,06 M€	2,10 M€	4,78 M€	2,86 M€	2,68 M€	2,87 M€	-0,19 M€
Subventions (hors SCSP)	Fonctionnement	4,29 M€	7,36 M€	13,86 M€	1,67 M€	25,59 M€	19,09 M€	6,5 M€
	Financement de l'actif	3,73 M€	2,57 M€	7,41 M€	16,58 M€	12,63 M€	17,69 M€	-5,06 M€
<i>dont Autres financements Etat</i>	Fonctionnement	0,77 M€	1,03 M€	0,85 M€	1,94 M€	0,64 M€	2,53 M€	-1,89 M€
	Financement de l'actif	2,58 M€	1,29 M€	6,40 M€	7,41 M€	4,15 M€	3,91 M€	0,24 M€
<i>dont Conseil régional IDF (7442)</i>	Fonctionnement	1,04 M€	0,77 M€	2,70 M€	0,79 M€	3,27 M€	2,73 M€	0,54 M€
	Financement de l'actif	0,79 M€		0,44 M€	8,81 M€	7,98 M€	11,85 M€	-3,9 M€
<i>dont Conseils départementaux</i>	Fonctionnement	0,04 M€	0,05 M€	0,16 M€	0,02 M€	0,09 M€	0,2 M€	-0,11 M€
	Financement de l'actif		1,19 M€	0,20 M€	-0,19 M€	0,22 M€	0,2 M€	0,02 M€
<i>dont Union européenne (7446)</i>	Fonctionnement	0,94 M€	0,40 M€	1,13 M€	0 M€	2,74 M€	1,75 M€	0,1 M€
	Financement de l'actif		0,01 M€	0,15 M€	0,03 M€	0,00 M€	0,11 M€	-0,11 M€
<i>dont Autres subventions</i>	Fonctionnement	1,49 M€	5,12 M€	9,02 M€	-1,08 M€	18,85 M€	11,88 M€	7 M€
	Financement de l'actif	0,35 M€	0,08 M€	0,22 M€	0,55 M€	0,29 M€	1,62 M€	-1,33 M€
Total		37,15 M€	40,71 M€	65,11 M€	64,7 M€	91,36 M€	97,48 M€	-6,11 M€
<i>hors financement actif</i>		33,41 M€	38,14 M€	57,70 M€	48,12 M€	78,73 M€	79,79 M€	-1,06 M€
Ressources encaissables		251,59 M€	252,90 M€	280,88 M€	296,3 M€	320,85 M€	327,08 M€	-6,23 M€
Part ressources propres sur ressources encaissables		14,8 %	16,1 %	23,2 %	22 %	28,5 %	29,8 %	-1,3 %
Produits encaissables (ie hors financement actif)		247,85 M€	250,33 M€	273,47 M€	279,72 M€	308,21 M€	406,86 M€	-4,38 M€
Part ressources propres (hors financement actif) sur produits encaissables		13,5 %	15,2 %	21,1 %	22 %	25,6 %	19,6 %	5,9 %

Source : DAF

* SCSP : subvention pour charge de service public (dotation de l'État)

Les évolutions constatées entre 2023 et 2024 sont marquées par une hausse des ressources encaissables et de la part des ressources propres. Un taux de croissance de 8,3 % des ressources encaissables lié à une forte augmentation des subventions.

Justification de l'écart à la prévision 2024 : Les plus forts écarts entre la prévision et l'exécution se trouvent dans les contrats et prestations de recherche avec une sous exécution de -9,3M€ sur l'ANR IA. On retrouve également

ce différentiel dans les financements de l'actif avec une exécution moindre de -3,9M€. Au final la sous exécution des Ressources encaissables s'élève à - 6,11 M€.

INDICATEUR 5.3 : FINANCEMENT DE L'ACTIVITE

	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision 2023	Prévision 2024	Ecart à la prévision 2024	Taux de vigilance	Taux d'alerte
Produits encaissables	247,85 M€	252,90 M€	273,47 M€	279,72 M€	308,21 M€	297,03 M€	318,64 M€	-10,43 M€		
Ressources propres (hors financements actifs)	33,41 M€	38,14 M€	57,70 M€	48,12 M€	78,73 M€	75,06 M€	43,52 M€	35,21 M€		
Charges décaissables (fonctionnement)	234,56 M€	252,87 M€	273,13 M€	279,46 M€	295,52 M€	299,25 M€	306,86 M€	-11,34 M€		
dont charges externes	23,46 M€	25,29 M€	27,35 M€	29,63 M€	55,05 M€	29,92 M€	65,73 M€	-10,68 M€		
dont dépenses de personnel (hors provisions)	194,52 M€	208,14 M€	220,37 M€	232,54 M€	240,47 M€	229,42 M€	241,13 M€	-0,66 M€		
Contrats doctoraux (sur fonctionnement)	3,57 M€	1,74 M€	0,80 M€	nd	nd	0,01 M€	0 M€			
Part des ressources propres	13,5 %	15,1 %	21,1 %	17,2 %	25,6 %	25,3 %	13,7 %	11,8 %	13-15 %	13 %
Part des charges décaissables	94,6 %	99,9 %	99,9 %	99,9 %	95,9 %	100,8 %	96,3 %	-0,4 %	98-100 %	100 %
Part des charges externes	10,0 %	10,00 %	10,0 %	10,6 %	17,9 %	10,0 %	21,0 %	-3,1 %	15-16 %	16 %
Part des dépenses de personnel	78,5 %	82,3 %	80,6 %	83,1 %	78,0 %	77,2 %	78,6 %	-0,6 %	82-83 %	83 %
Part des dépenses de personnel et contrats doctoraux	79,9 %	83,0 %	80,9 %	Nd	Nd	77 %	79 %	nd	82-83 %	83 %

Source : DAF

Les montants sont calculés sur les encaissements réels et décaissements réels. Les produits encaissables augmentent progressivement, avec la part des ressources propres augmente fortement (+63 %) et reste au-dessus du seuil de vigilance. Pourtant, la part des charges externe atteint le taux d'alerte à 17,9 %.

Justification de l'écart à la prévision 2024 : La part des ressources propre augmente significativement et représente 25,6 % des ressources de l'établissement.

INDICATEUR 5.4 : ÉQUILIBRE FINANCIER

	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision 2023	Prévision 2024	Ecart à la prévision 2024	Taux de vigilance	Taux d'alerte
Excédent brut d'exploitation	17,3 M€	nd	nd	nd						0
<i>Variation</i>	3,81 M€	nd	nd	nd						
Résultat net comptable	7,20 M€	1,54 M€	-9,04 M€	-8,6 M€	5,26 M€		-7,02 M€	12,28 M€		0
<i>Variation</i>	1,83 M€	-5,66 M€	-10,58 M€	0,44 M€	13,86 M€					
Fonds de roulement net (1)	32,9 M€	30,71 M€	20,03 M€	12,6 M€	4,87 M€	6,61 M€	2,61 M€	2,26 M€		0
<i>Variation</i>	2,10 M€	-2,19 M€	-10,68 M€	-7,43 M€	-7,74 M€	-7,58 M€	4 M€			
Jours de dépenses	50	45	26,4	16	6	8	3	3		15
Sommes affectées (2)	nd	nd	nd	nd						
Fonds de roulement mobilisable (1)-(2)	nd	nd	nd	nd						
Besoin en fonds de roulement (3)	-26,00 M€	-25,48 M€	-42,01 M€	-61,46 M€	-75,34 M€	-48,31 M€	-28,04 M€			
Trésorerie (1)-(3)	58,90 M€	56,18 M€	62,03 M€	74,06 M€	80,21 M€	54,92 M€	30,65 M€			0
<i>Variation</i>	8,00 M€	-2,72 M€	5,85 M€	12,03 M€	6,15 M€	2,64 M€	-24,27 M€			
Jours de dépenses	90	81	81,8	95	98	66	63	35	25-30	25

Source : DAF, Agence Comptable

Le résultat net comptable constaté en 2024 s'établit à 5,26 M€. Le fonds de roulement net continue à diminuer, passant de 12,6 M€ à 4,87 M€. Enfin, le besoin en fonds de roulement est toujours négatif à 75,34 M€.

Justification de l'écart à la prévision : Malgré résultat positif de cette année le fond de roulement s'établit à 4,87M€.